



MRC de  
Témiscouata

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ, QUE :**

*Lors d'une séance régulière du Conseil de la MRC de Témiscouata tenue le 18 janvier 2021, le Conseil a adopté le Règlement no 01-20 déterminant les quotes-parts de la MRC de Témiscouata pour l'année 2021.*

Copie dudit projet de règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 2<sup>e</sup> étage du 5 rue Hôtel-de-Ville, à Notre-Dame-du-Lac.

*Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.*

**DONNÉ À TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC CE DIX-NEUVIÈME  
JOUR DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.**

Jacky Ouellet, Directeur général




**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**(Règlement 01-20 de la MRC)**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, résidant à Greffière officiant à Pohénégamook  
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux  
endroits désignés par le Conseil, entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ heures, le 29 mars 2021 jour de  
2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29<sup>e</sup> jour de mars de l'an deux mille vingt  
et un.

Nom : Ginette Bouffard

Signé : Original signé par Ginette Bouffard 

Titre : Greffière